

OBJET

DÉLIBÉRATION

M. Pelamatti a été élu à la commission "Urbanisme, grands équipements et aménagements handicapés"

M. Dugland a été désigné représentant des communes de Gland et Yout St Pere (1 représentant pour les deux communes) auprès de l'UCCSA (Union des Communautés de Communes du Sud de l'Aisne)

Les comptes rendus détaillés sont déposés en mairie et consultables par tous.

6) Questions Diverses

- Extension de l'obligation de présentation d'une pièce d'identité lors des élections dans les communes de moins de 3500 habitants.

- Demande de prêt du matériel du Foyer Rural pour la fête de l'église St Crepin à Château Thierry. Il n'est pas donné suite, le Foyer est loué ce jour-là.

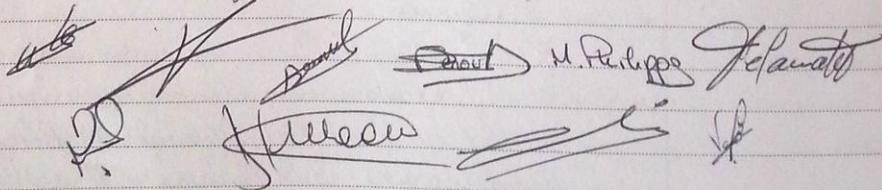
- Foyer Rural: Assemblée Générale convoquée pour le 9 juin 2008 au foyer rural. Renouvellement du bureau

- Fête de la Musique: Animation prévue le 21 juin 2008 au soir sur la place du village de 18h30 à 20h00 par le groupe "GODE MORNINGUE". M. le Maire préviendra les riverains des nuisances et prendra un arrêté pour l'interdiction de stationnement sur la place

- Programme des festivités du 14 Juillet 2008: Le programme sera arrêté après l'assemblée générale du Foyer Rural, la fête étant organisée en partenariat avec celui-ci.

- Préparation du Bulletin Municipal "La feuille de chêne": La commission Information-Communication se réunira le mercredi 28 mai après midi à la Mairie pour sa préparation. Parution prévue mi-juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30



Séance du 27 juin 2008

Etaient présents

M. Pelamatti, maire, M. Dugland, M. Hefner, J. Carlier,
M. Beaufort, M. Coste, Mme Hurcau, Mme Jacob, Mme Philippot

DÉLIBÉRATION



OBJET

Était excusée
Était invitée

Mlle Renault.

Mme Voillant, pouvoir à Mme Faesl Renault.

Mme Angot, secrétaire.

La séance est ouverte à 20h00

Secrétaire de séance M. Frédéric Duglaud

1/ Compte rendu du précédent conseil municipal

- lecture et approbation du compte rendu du conseil municipal du 22 mai 2008.

2/ Rue de Rome, problème lié au stationnement.

Le maire relate le problème. La rue de Rome est empruntée par ses riverains (8) ainsi que par les exploitants viticoles pour rejoindre le chemin de Reims. Compte tenu de l'étriqueté dans sa partie basse d'une part et du nombre croissant de véhicules en stationnement, d'autre part, M. SPILLEBOUT, résidant au n°11 dans la partie haute, est venu manifester son inquiétude sur la libre circulation d'un véhicule de secours ou d'intervention en cas d'urgence surtout la nuit.

Le problème n'est pas nouveau car les précédents Staires (origine 1990) ont été sollicités de la même manière.

Le Maire accompagné de deux adjoints se sont rendus sur place. M. PLAYE, résidant au n°3 sortait son véhicule à ce moment. Nous lui avons demandé de garer son véhicule comme il le fait habituellement. Au droit du rétroviseur il subsiste un passage de 2,90m.

Plusieurs solutions ont été évoquées :

- interdire la circulation à tous les véhicules (haut et bas de la rue) sauf aux riverains,
- limiter la vitesse à 30km/h
- créer des places de parking supplémentaires.

Une réunion de concertation, avec les riverains, sera organisée courant septembre.

3/ Élagage des arbres donnant sur le domaine public.

Plusieurs habitants négligent l'entretien des arbres ou haies d'enceinte qui, de ce fait, empiètent sur le domaine public. Une information sur les droits et devoirs des particuliers et de la commune devra être communiquée à l'ensemble de la population.

4/ Poteau d'incendie détruit par un véhicule

Le remplacement à l'identique coûte à la commune 2870,96€

Suite aux passages des experts délégués par les assureurs, la commune devrait supporter une partie de la réparation.

Lors du remplacement du poteau d'incendie, le technicien Védia a constaté un manque de pression. Les recherches effectuées, fouilles en pied de poteau ont démontré une fuite à la base liée à la corrosion de la couronne du presse-étoupe.

L'expert M.M.A. ne veut pas prendre en charge les travaux de recherche de fuite.

Le Maire a adressé un courrier à notre assureur M.M.A. afin de relater l'interprétation des faits en arguant que la vétusté ne peut être négligée mais que c'est bien l'onde de choc qui a généré la fuite.

5) Dégradation du revêtement de la RD n°3.

Des affaissements et trous en formation sont constatés à l'entrée du village côté Brasles ainsi que dans le milieu du village.

La S.D.E. ainsi que le S.A.R.C.T. seront avisés de ces dégradations.

6) École privée St Joseph - La Madeleine - Demande de paiement des frais de scolarité pour trois élèves de la commune.

Après en avoir débattu, l'ensemble du Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette demande.

Un courrier, rédigé dans ce sens, sera adressé au demandeur.

7) Collecte des déchets verts

Suite à la vague de mécontentement de certains habitants de la commune face aux agissements et comportements des agents chargés de la collecte des déchets verts, le Maire a transmis tous ces griefs à la C.C.R.C.T. Commission "Prévention collecte et traitement des déchets ménagers".

8) Pose d'une grille avaloir rue de Château Thierry

Les travaux sont terminés pour un coût de 2 063,10 €

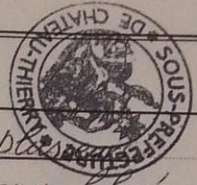
9) Réparation de la tondeuse auto-portée

La réparation n'a pas été concluante, l'échange standard du moteur a été demandé en URGENCE à l'entreprise CHAUVIN.

Coût estimé à 500 € à prendre sur l'investissement dégagé de la réfection de la rue de Champillon. Une délibération modificative du BP 2008 sera à prendre ultérieurement.

10) Adduction d'eau rue de Champillon

La réception des travaux prévue pour le mercredi 2 juillet sera effectuée par Messieurs DUGLAND F. et TETIVIER V.



DÉLIBÉRATION

OBJET

11/ Information sur les règles d'urbanisme suite à plusieurs demandes de permis de construire dans une zone non urbanisée.
Le Maire donne lecture de l'article R 111.2 :

« Si un projet n'est pas desservi par une voie publique adaptée, le Maire n'est pas tenu d'aménager cette voie ; il doit refuser le permis »

12/ Boulangerie de GLAND

Le Maire informe le Conseil Municipal que lors d'un entretien informel avec le couple DEREGARD (exploitants de la boulangerie), au sujet de leur cessation d'activité, ces derniers l'ont informé que dans le litige avec leur bailleur, un des arguments avancé pour justifier leur départ était de confectionner des produits de médiocre qualité.

Le Maire propose de rédiger une attestation qui démontre que, si cet argument a effectivement été avancé, il semble dénué de tout fondement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est d'accord pour soutenir nos boulangers.

13/ Projet d'ri bus

La commune de Château Thierry a bien voulu nous communiquer les coordonnées de leur fournisseur.

Monsieur METIVIER V. est chargé de se renseigner.

14/ Prévision des travaux de voirie en vue de l'inscription au Fonds Départemental de Solidarité (F.D.S.)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne juge pas opportun d'inscrire des travaux de voirie dans l'agglomération compte tenu de la desserte en gaz fin 2009.

15/ Achats de matériel d'entretien et de sécurité routière pour l'employé communal inscrit au budget 2008.

Cela sera fait de but en blanc au retour de vacances de l'employé communal.

16/ Délibérations

A. Délivrance de 3 coupes de bois sous la direction de l'O.N.F.

Autorisation est donnée à l'O.N.F. de procéder à la mise en vente publique des parcelles 1, 3 et 5 d'une contenance de 3,146a dans la forêt de Gland. La vente se fera sur pied.

Autorisation est également donnée à la délivrance du taillis et

des bouppiers pour les affouagistes de la commune.
Cette délivrance se fera sous la responsabilité de 3 garants désignés ci-dessous :

- Monsieur METIVIER Vincent
- Monsieur BEAUFORT Damien
- Monsieur COSTE Philippe

Le Conseil Municipal décide de désigner Monsieur le Maire pour faire, en concertation avec l'O.N.F. les prix de retrait ou de passer le bois à l'O.N.F. de fixer ces prix.

Le Conseil Municipal désigne, en cas d'inventus, Monsieur le Maire pour décider en concertation avec l'O.N.F. de la mise en vente à l'amiable ou publique de l'article en question.

B. Virement de crédit sur le BP 2008

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du devoir de la commune de rembourser la caution versée par la Société Graphi Concept suite au bail en date du 12 avril 2007 et de la résiliation depuis le 1^{er} octobre 2007. Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que pour ce faire il convient de procéder à un virement de crédit à savoir :

- Compte 022 Dépenses imprévues : - 300,00 €
- Compte 165 Dépôt et cautionnement reçu : + 300,00 €

Le Conseil Municipal accepte la présente modification et autorise le Maire à éditer le mandat correspondant.

C. Motion concernant les usagers du rail

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération de C.C.R.C.T. concernant une motion de soutien aux usagers de la S.N.C.F. du Sud de l'Alsace.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette motion.

D. C.C.R.C.T. - Z.I.D. de l'Omois

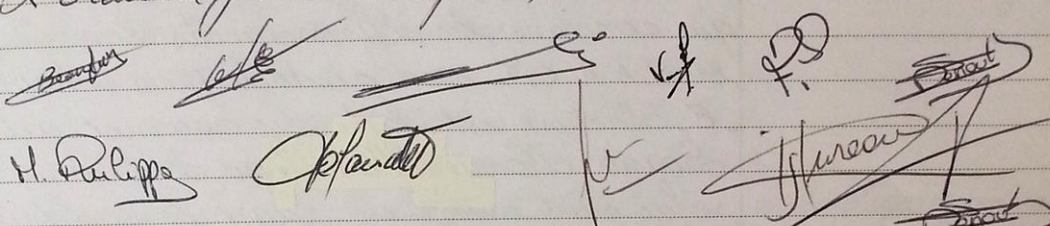
Le Maire informe le Conseil Municipal, concernant la délibération de la C.C.R.C.T. en date du 7 février relative à la Z.I.D. de l'Omois.

La délibération concerne la Z.I.D. de l'Omois, 2^{ème} plateforme, modification des statuts, approbation de la convention tripartite, subvention d'équipement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette délibération.

17/ Compte rendu des différents syndicats

Chaque délégué rapporte succinctement l'essentiel de la réunion, le détail des comptes rendus peut être déposés en Mairie.

OBJET	DÉLIBÉRATION
	<p>et consultées par tous.</p> <p>U.S.E.S.A. (Syndicat des Eaux) réunion du 12 juin 2008</p> <p>S.A.R.C.T. (Syndicat d'assainissement) réunion commission "assainissement non collectif" du 24 juin et comité syndical du 26 juin 2008</p> <p>S.I.A.M. (Syndicat des Aides Ménagères) réunion du 26 juin 2008</p> <p>S.I.T.U.A.C.T. (Syndicat des Transports) réunion du 4 juin 2008.</p> <p>L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.</p> <p></p> <p>H. Philippo O. Pélamatti J. Hureau</p>
<p>Étaient présents :</p> <p>Étaient excusés :</p> <p>Était absente :</p> <p>Était invitée :</p> <p>Secrétaire de séance :</p>	<p>Séance du 31 juillet 2008</p> <p>Le jeudi 31 juillet (2008), deux mille huit, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à vingt heures trente minutes sous la présidence de Monsieur Gérard Pélamatti, Maire.</p> <p>Étaient présents : Mmes, Mbelles, M. Pélamatti, Beaufort D., Carlier M., Coste Ph., Dugland F., Philippon M., Hureau J. et Jacob M.J.</p> <p>Étaient excusés : Mme Vaillant M. donne pouvoir à Mlle Philippon M. M. Métivier V. donne pouvoir à M. Dugland F.</p> <p>Était absente : Mlle Renault S.</p> <p>Était invitée : Mme Angot B., secrétaire de Mairie.</p> <p>Secrétaire de séance : M. Carlier M.</p> <p>1/ Compte rendu du précédent conseil municipal lecture et approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 juin 2008.</p> <p>2/ Le Maire informe le Conseil municipal sur l'évolution des différents dossiers, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A. Stationnement dans la rue de Rome. Une réunion sera proposée aux riverains, après les vendanges, afin de trouver une solution acceptable pour tous. - B. Élagage d'arbres donnant sur le domaine public Les règles fixées par le Code Civil seront rappelées à tous les propriétaires en septembre. - C. Indemnisation pour le poteau d'incendie détruit par un véhicule

